

Programme famille – Partie II « Objectifs / résultats »
Objectif n° 2 : Aider les familles vulnérables

Indicateur n° 2-1 : Impact redistributif du quotient familial, des prestations familiales, des minima sociaux et des allocations logement pour des ménages de même composition familiale

Finalité : cet indicateur vise à mesurer l'impact du quotient familial, des prestations familiales, des minima sociaux et des aides au logement sur les disparités de niveau de vie entre les ménages de même composition.

Résultats : pour chaque catégorie de ménage, le rapport entre le niveau de vie des 10 % des ménages les plus aisés (décile 9 - D9) et celui des 10 % les plus modestes (décile 1 - D1) est calculé successivement pour :

- le revenu primaire (y compris APA) par UC appelé niveau de vie primaire ;
- après prise en compte de l'impôt sur le revenu (IR) : avant quotient familial et après ;
- après prise en compte de l'impôt sur le revenu, de la prime pour l'emploi (PPE) et de la taxe d'habitation (TH) ;
- après prise en compte de l'impôt sur le revenu, de la prime pour l'emploi, de la taxe d'habitation et des prestations familiales (PF) ;
- après prise en compte du rSa « activité » ;
- après prise en compte de l'impôt sur le revenu, de la prime pour l'emploi, de la taxe d'habitation, des prestations familiales, des minima sociaux et des aides au logement (AL).

Rapport inter-déciles des distributions de niveaux de vie avant et après transferts

	couples			parent isolé		Objectif
	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants ou plus	avec 1 enfant	avec 2 enfants ou plus	
Niveau de vie primaire	3,5	3,9	6,2	12,1	82,0	Réduction des écarts de niveau de vie
Après IR sans quotient familial	3,2	3,6	5,6	11,2	72,7	
Après IR y.c. quotient familial	3,3	3,7	6,1	11,7	78,5	
Après PPE et TH	3,2	3,7	5,9	11,6	77,1	
Après PF	3,1	3,2	3,9	6,8	5,1	
Après rSa « activité »	3,1	3,2	3,8	6,3	5,0	
Après minima sociaux +AL	2,9	3,0	3,4	2,4	2,3	

Source : DREES, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008 actualisée en 2010, modèle INES.

Champ : personnes appartenant à des ménages ordinaires vivant en métropole dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante et a moins de 60 ans.

Pour plus de détails, se reporter aux définitions de l'indicateur n° « objectifs/résultats » n° 1-1.

Lecture : parmi les couples ayant deux enfants, les 10 % des ménages plus aisés (D9) ont un niveau de vie primaire 3,9 fois plus important que les 10 % des ménages les plus modestes (D1). Après intervention de l'impôt sur le revenu, y compris quotient familial, ce rapport diminue à 3,7. Lorsque les prestations familiales, les minima sociaux et les aides au logement sont également pris en compte, ce rapport s'établit à 3,0.

Avant le bénéfice éventuel de l'impôt sur le revenu et des prestations sociales, les inégalités entre les ménages ayant la même composition familiale sont importantes. Elles le sont notamment pour les familles nombreuses (couples ayant au moins trois enfants), mais surtout pour les familles monoparentales. Initialement, les 10 % des personnes les plus aisées (D9) parmi les couples avec trois enfants ou plus ont un niveau de vie 6,2 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes (D1) ; pour les parents isolés (avec un enfant) ce rapport atteint 12,1 et même 82,0 pour les familles monoparentales avec plusieurs enfants. Cet écart particulièrement élevé entre les niveaux de vie reflète la très forte hétérogénéité de cette population en termes de conditions de vie (cf.

Etudes et Résultats n°389, avril 2005) et son fort taux de pauvreté avant transfert (cf. indicateur « objectifs/résultats » n° 2-3).

En intégrant l'impôt sur le revenu, ces écarts de niveaux de vie se réduisent modestement, le mécanisme du quotient familial jouant dans le sens d'un accroissement des disparités de niveaux de vie. Plus particulièrement au sein des familles nombreuses, l'attribution de la demi-part fiscale supplémentaire accordée à partir du 3^{ème} enfant atténue très fortement l'effet redistributif de l'impôt sur le revenu. L'incidence de la prise en compte des prestations familiales est en revanche plus importante. Ainsi, le rapport entre les niveaux de vie des 10 % les plus aisés (D9) et des 10 % les plus modestes (D1) passe, après impôt et prestations familiales, de 5,9 à 3,9 du fait notamment du complément familial. Mais c'est pour les familles monoparentales avec plusieurs enfants que l'impact des prestations familiales est le plus important faisant passer le rapport inter-décile de 77,1 avant leur prise à compte à 5,1 après.

Comme les prestations familiales, les minima sociaux et les aides au logement permettent également de réduire fortement l'écart de niveau de vie entre les parents isolés les plus aisés et les plus modestes. Le rapport inter-déciles pour les familles monoparentales (ici, les parents isolés avec un enfant à charge), initialement de 12,1, passe à 6,8 après la prise en compte de l'impôt sur le revenu et des prestations familiales, et atteint 2,4 lorsque toutes les aides sont comprises.

Construction de l'indicateur : les estimations opérées mobilisent les mêmes sources statistiques que pour l'indicateur « objectifs/résultats » n° 1-1.

Précisions méthodologiques : pour estimer les effets redistributifs de la politique familiale, il importe de tenir compte du cycle de vie des ménages : rares sont les personnes âgées ayant encore des enfants à charge. C'est pourquoi les estimations sont centrées sur les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 60 ans.

Pour rendre compte de la situation initiale du ménage, avant le bénéfice éventuel des transferts monétaires liés à la politique familiale, nous retenons le revenu net des cotisations et des contributions sociales (CSG et CRDS). Le champ de la politique familiale est entendu dans un sens assez large puisqu'il comprend l'ensemble des prestations familiales, des minima sociaux et des aides au logement (locatif) ainsi que le quotient familial.

Pour la définition des prestations familiales, des minima sociaux et des aides au logement, se référer aux précisions méthodologiques de l'indicateur « objectifs/résultats » n° 1-1.